

Charte d'engagements RSE fournisseurs



FDJ est l'héritière de la Loterie nationale qui a vu le jour en 1933 pour venir en aide aux blessés de la Première Guerre Mondiale. Dès lors, la responsabilité sociétale et la solidarité sont inscrites au cœur de son modèle.

Dès 2006, FDJ a implémenté une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) prenant en compte les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

En 2020, FDJ s'est dotée d'une « raison d'être » qui confirme sa détermination à poursuivre son modèle d'entreprise alliant performance, responsabilité et utilité sociétale :

« Le jeu est notre métier, la contribution à la société notre moteur, et la responsabilité notre exigence. »

En lien avec la politique RSE et la raison d'être, FDJ et ses filiales (le « groupe FDJ ») sont engagées depuis 2012 dans une démarche d'Achats Responsables.

En 2014, FDJ a signé la charte « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » pilotée par le Médiateur des entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances.



FDJ a obtenu en 2021 le Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR), qui distingue les organisations françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs et qui s'engagent à faire progresser leurs pratiques.

Le groupe FDJ encourage ainsi le développement des bonnes pratiques d'achat avec l'ensemble de ses parties prenantes. A cet effet, le groupe invite ses fournisseurs à s'engager dans un parcours des achats responsables en signant la Charte RFAR, aboutissant pour les plus engagés à l'obtention du Label RFAR. Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/pour-des-relations-fournisseurs-resp>

Dans un processus d'amélioration continue, au service de la performance extra-financière du Groupe, la politique RSE et la démarche Achats Responsables se renforcent sur les volets sociaux, sociétaux et environnementaux au fil des années.

Le groupe FDJ associe notamment ses fournisseurs à la mise en œuvre d'une démarche commune de progrès pour :

- Favoriser un dialogue à la fois ouvert et constructif tout au long des relations commerciales et contractuelles sur la capacité du fournisseur à respecter les engagements définis dans cette charte,
- Définir et suivre tout au long des relations commerciales et contractuelles les actions de progrès nécessaires au respect des engagements définis dans cette charte,
- Partager leurs expériences, les innovations et collaborer dans la mise en œuvre d'actions concrètes environnementales, sociales et sociétales,
- Participer aux différents labels et certifications.

C'est dans cet esprit que le groupe FDJ souhaite mobiliser l'ensemble de ses fournisseurs à s'engager dans cette démarche.

La présente charte d'engagements RSE formalise les attentes du groupe FDJ envers ses fournisseurs en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de préservation de l'environnement. **Elle est complémentaire à la charte éthique, au code de conduite anticorruption et à la politique droits humains du groupe FDJ.**

En adhérant à cette charte, le fournisseur s'engage à respecter et mettre en œuvre l'ensemble des principes qui y sont exposés dans la conduite de ses activités pour le groupe FDJ, sans préjudice des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables. Il s'engage également à faire tout son possible pour que les personnes avec qui il contracte dans le cadre de ses activités pour le groupe FDJ (y compris, notamment, ses sous-traitants, prestataires, fournisseurs et consultants) souscrivent à des engagements équivalents à ceux stipulés dans la présente charte et les respectent.

1. Engagements du fournisseur

Le groupe FDJ exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes définis ci-dessous et s'engagent à faire tout leur possible pour les mettre en œuvre dans l'ensemble de leur chaîne de valeur de façon transparente.

a. Ethique et lutte contre la corruption

Le fournisseur s'engage à se conformer aux normes les plus élevées en matière d'intégrité et de conformité anticorruption dans la conduite de ses affaires et à appliquer des standards au moins équivalents à ceux du Groupe FDJ (voir la Charte Ethique et le code de conduite anticorruption du groupe FDJ consultables sur <https://www.groupefdj.com/fr/engagements/ethique-conformite.html>).

b. Droits Humains

Le groupe FDJ respecte les Droits Humains fondamentaux, internationalement reconnus et s'efforce de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour identifier et prévenir les incidences négatives potentielles ou remédier aux incidences négatives existantes, liées à ses propres activités ou à celles de sa chaîne de valeur. La politique Droits Humains du groupe FDJ est consultable via le lien suivant : <https://www.groupefdj.com/fr/engagements/ethique-conformite.html>

A ce titre, le fournisseur s'engage à respecter la Politique Droits Humains du groupe FDJ, aux standards des textes de références internationaux ci-après, et s'assure que ses propres fournisseurs font de même dans la conduite de leurs activités pour le groupe FDJ : Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies, la

Déclaration de Principes Tripartites et les Principes Directeurs de l'OCDE ainsi que les réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels le fournisseur exerce ses activités.

Le fournisseur veille à adopter un comportement exemplaire en matière de responsabilité sociétale, notamment par :

L'INTERDICTION du recours au travail forcé ou obligatoire et aux mauvais traitements de ses employés. Ceci incluant l'interdiction de toute pratique d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains.

L'ÉLIMINATION du travail des enfants soit de personnes ayant moins de 15 ans ou un âge inférieur à celui de la fin de l'enseignement obligatoire, ou n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler dans le pays, l'âge le plus élevé prévalant.

L'ABSENCE de discrimination : aucune distinction, exclusion ou préférence ne doit être fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap.

LE RESPECT de la santé et de la sécurité en garantissant des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes à son propre personnel.

L'ATTRIBUTION d'un salaire minimum et d'un temps de travail décent en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations des pays où il exerce, en termes d'heures de travail et de temps de repos.

LE RESPECT de la liberté d'expression, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

c. Diversité et inclusion

FDJ a obtenu l'alliance Label Diversité / Label Egalité Professionnelle depuis 2013. Ce label permet d'attester des bonnes pratiques en matière de prévention de la discrimination, du respect de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité au sein du groupe FDJ. Ainsi, FDJ incite ses fournisseurs à avoir une politique volontariste en matière d'égalité et de mixité professionnelles, d'égalité des chances et de prévention des discriminations.

Le fournisseur s'efforce d'encourager des collaborations commerciales auprès de structures inclusives favorisant l'insertion par le travail des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

d. Préservation du climat, de la biodiversité et des ressources naturelles

Le groupe FDJ s'engage à minimiser les impacts négatifs directs ou indirects que ses activités peuvent avoir sur l'environnement, et à améliorer continuellement ses performances environnementales. Le groupe FDJ s'est engagé à suivre une trajectoire de réduction de ses émissions carbone et recommande à ses fournisseurs de suivre une trajectoire similaire.

Le fournisseur s'engage à se conformer aux lois et réglementations environnementales en vigueur dans les pays où il exerce ses activités pour le Groupe FDJ et notamment, à obtenir et respecter tous les permis, autorisations et enregistrements nécessaires en matière d'environnement. Il s'engage à identifier et minimiser les impacts environnementaux de ses produits et services durant tout leur cycle de vie tout en maintenant et/ou en améliorant leur qualité, notamment :

- En maîtrisant ses émissions de gaz à effet de serre : le fournisseur s'engage à s'inscrire dans une démarche de suivi et de réduction de ses émissions. Il fournira au groupe FDJ, à sa demande, son

bilan carbone le plus récent ou, dans le cas où il n'en établirait pas, les informations d'activité demandées par le groupe FDJ relatives aux prestations réalisées et/ou aux biens fournis.

- En optimisant ses consommations énergétiques,
- En ayant recours aux principes de l'écoconception et la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire tout au long du cycle de vie du produit ou service,
- En réduisant et en optimisant l'utilisation de ses matières premières pour ses approvisionnements et la fabrication de ses produits et emballages tout en favorisant l'utilisation de matière premières recyclées et/ou reconditionnées,
- En assurant la traçabilité des matières premières utilisées et en transmettant les informations afférentes sur demande du groupe FDJ,
- En pilotant et diminuant les impacts de ses activités sur la biodiversité,
- En réduisant les rejets de substances polluantes, notamment celles considérées comme dangereuses, dans l'eau, l'air et le sol,
- En diminuant les déchets générés lors des différentes étapes de son activité,
- En respectant les réglementations relatives à la collecte, au traitement et à la gestion de fin de vie des déchets du groupe FDJ dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) ; si concerné, le fournisseur transmettra, sur demande du groupe FDJ, les quantités de déchets générés et la gestion de fin de vie,
- En respectant les lois et les réglementations applicables concernant l'information relative à la composition des produits, incluant celles concernant les substances chimiques ou dangereuses.

e. Gestion des risques RSE

La Direction Achats s'est dotée d'une cartographie des risques RSE, permettant d'identifier les risques RSE potentiels des différentes familles achats selon les enjeux de : corruption, données personnelles, droits de propriété, ressources naturelles, biodiversité, gaz à effet de serre, pollutions, déchets, conditions de travail, discrimination, santé et sécurité, travail des enfants et travail forcé.

Le fournisseur s'engage à faire évaluer régulièrement son niveau de maturité de performance RSE par un tiers externe (Ecovadis, Afnor, autre...), à partager cette évaluation avec le groupe FDJ et à apporter, si besoin, des informations complémentaires sur les enjeux identifiés à risques RSE élevés.

2. Conformité à la charte d'engagements RSE – contrôle et accès à l'information

Cette Charte fait partie intégrante des dispositions contractuelles conclues entre FDJ et le fournisseur.

Le fournisseur s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, ses sous-traitants, ses fournisseurs et ses relations d'affaires les principes énoncés dans la présente charte.

Afin de garantir la conformité aux principes d'engagements du fournisseur évoqué au point « 1. Engagements du fournisseur » ci-dessus, pendant toute la durée du contrat, le fournisseur fournira sur demande et à tout moment au groupe FDJ tous les éléments permettant d'établir une telle conformité.

Le groupe FDJ ou son représentant habilité, interne ou externe, aura le droit de réaliser des activités de surveillance du fournisseur et de ses sous-traitants afin de procéder à une évaluation de la conformité du fournisseur et de ses propres fournisseurs et sous-traitants aux engagements du fournisseur mentionnés au point « 1. Engagements du fournisseur ». Cela inclut des inspections sur site après un préavis raisonnable (lorsque cela est possible dans les circonstances), la réalisation de questionnaires et des entretiens avec des travailleurs librement choisis au sein des locaux du

fournisseur, sur les sites de fabrication et/ou en d'autres lieux sur lesquels le travail est effectué pour le compte du fournisseur dans le cadre de ses activités pour le groupe FDJ.

Le fournisseur s'engage à faire tout son possible pour faire recevoir, par ses propres fournisseurs et sous-traitants, les auditeurs, internes ou externes, qui pourraient être mandatés par le groupe FDJ pour vérifier le respect de ses engagements.

Le fournisseur s'engage à résoudre les non-conformités identifiées.

Dans le cas où le fournisseur n'est pas en mesure de respecter certaines dispositions de la charte en raison de circonstances particulières, ou a des raisons de croire qu'il a lui-même manqué, ou qu'un de ses sous-traitants a manqué, à son obligation de respect des principes d'engagements ci-dessus, il sera tenu d'en faire part immédiatement au groupe FDJ afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre.

Le groupe FDJ peut assister le fournisseur dans la mise en œuvre des engagements et dans la remédiation des éventuelles non-conformités.

Tout manquement grave du fournisseur aux principes exposés dans cette charte constituera un manquement à ses obligations contractuelles et fera l'objet d'une analyse commune approfondie afin de définir les actions à mener dans l'objectif de résorber rapidement ces écarts. En cas de refus du fournisseur de mettre en place une démarche de progrès permettant de lever ces écarts ou en cas de persistance avérée de ces écarts, le groupe FDJ se réserve la possibilité de résilier le contrat avec le fournisseur.

3. Alertes et recueil de signalements

Le groupe FDJ a mis en place un dispositif de recueil de signalements ouvert à tous, y compris au fournisseur et à ses propres fournisseurs et sous-traitants intervenant dans le cadre d'activités pour le groupe FDJ.

Ce dispositif couvre le signalement d'une conduite contraire aux principes ou procédures exposés dans cette Charte d'engagements RSE fournisseurs, la Charte éthique, le Code de conduite anticorruption et la Politique Droits Humains du groupe FDJ (<https://www.groupefdj.com/fr/engagements/ethique-conformite.html>).

Ce dispositif est accessible à l'adresse suivante : <https://report.whistleb.com/fr/fdj>

Il garantit non seulement la confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement mais également la confidentialité de l'identité des personnes visées par l'alerte et des informations recueillies dans ce cadre.

Contact charte d'engagements RSE fournisseurs : sustainablepurchasing@lfdj.com



Afin d'entrer en relation d'affaires avec une entité du groupe FDJ, le fournisseur ci-dessous certifie qu'il se conformera à cette charte d'engagements RSE et à ses exigences.

Raison sociale de l'entreprise :

Nom et prénom du signataire :

Titre :

Date :

Signature :